



REGLEMENT DU MAWHOT'DURO 2019

Au bike park de Tournavaux

→ Manifestation vtt.

Article 1 : date, horaire et lieu

La manifestation se déroulera sur le week-end du 18-19 mai 2019 au départ de la mairie de Tournavaux, 08800.

Horaire le 18: 9h-16h

Horaire le 19: 8h-13h. Le site ne sera plus sécurisé en dehors de ces horaires, vous devez donc les respecter.

Article 2 : Participation

Ouverture de l'endurando à tout public au-dessus de 14 ans (mineur accompagné d'un représentant légal, ou muni d'une autorisation parentale signée à donner lors du retrait de plaque).

Article 3 : Parcours

Il s'agit d'une endurando, enduro sans chrono, à profil descendant et difficile, accompagné d'échappatoires au besoin.

Environ 20 kms, pour 1 000 mètres de dénivelé positif.

Il est précisé aux participants de respecter scrupuleusement le parcours.

Le départ des pilotes au niveau des spéciales, sera temporisé via des bénévoles, afin de fluidifier leur descente et limiter les risques de collision.

D'autres bénévoles seront présents tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité au niveau des portions difficile, croisement et autres.

Un ravitaillement sera mis en place et les participants pourront s'y arrêter plusieurs fois durant le parcours.

Le participant s'engage à ne pas diffuser la trace GPS, qu'il aurait enregistré.

Article 4 : Inscription/Règlement

Le vététiste devra, afin de participer à cette manifestation, régler les 12€ d'inscription pour 1 journée ou 18€ pour le week-end avant le 05 mai 2019.

A compter du 05 mai minuit, ce montant sera porté à 17€ pour 1 journée et 23€ pour le week-end.

Le paiement et l'inscription se feront via un site dédié avec règlement par CB.

Article 5 : Remboursement de la manifestation

Aucun remboursement ne sera effectué à compter du 1^{er} mai 2019.

En cas d'annulation de la manifestation Mawhot'duro, l'association Mawhot mtb s'engage à rembourser intégralement les participants à jour de leur paiement, soit 12 ou 18€.

Article 6 : Accueil

Le participant devra se présenter à l'accueil pour valider son départ et récupérer une plaque numérotée qui lui donnera accès aux spéciales et au ravitaillement.

Article 7 : Vtt

Le participant s'engage à rouler avec un vtt en bon état de fonctionnement et sécurisé (bouchon de cintre, frein, pneu...) et en adéquation avec la pratique de l'enduro.

Article 8 : Protection et équipement du pilote

Le port du casque intégral, les gants, un sac à dos muni d'une poche à eau ou une dorsal, les genouillères et coudières sont plus que fortement conseillées.

Il est également conseillé d'avoir sur soi de quoi se nourrir, boire, réparer son vtt et se soigner.

Article 9 : Environnement

Le participant devra respecter le parcours et ses alentours, qu'il s'agisse de la route, des chemins larges ou des singles dans les bois, et ne devra en aucun cas y déposer un quelconque déchet.

Le participant s'engage à respecter autrui (pilotes, bénévoles, spectateurs, organisateurs...).

Article 10 : Droit à l'image

Le participant autorise l'utilisation par l'association Mawhot mtb de tout support photographique ou vidéo, enregistrement sur internet...

Article 11 : Autres

Vous vous engagez à respecter le code de la route.

Vous admettez que cette manifestation comporte des risques (ex : météo, circulation routière, parcours boisé très pentu, collision entre participants, chute...), déclarez être apte physiquement et pouvoir justifier d'une assurance (responsabilité civile par exemple ou autre si besoin).

L'association Mawhot mtb, ses partenaires, bénévoles et dirigeants déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de perte ou encore de vol.

Le participant assume donc l'entière responsabilité en cas d'accident quel qu'il soit durant cette journée de manifestation.

J'accepte que les organisateurs puissent m'exclure de la manifestation en cas de non-respect de ces articles.